

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03810

Numéro SIREN : 793 237 595

Nom ou dénomination : AARTIST

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2018 sous le numéro de dépôt 18629



AARTIST S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
185, Avenue des Grésillons – 92230 Gennevilliers
R.C.S. Nanterre 793 237 595

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017

Ce rapport contient 21 pages

5, Rue Marguerite
75017 PARIS
T : +33 1 56 95 08 40
F : +33 1 56 33 21 22
www.extentis.fr

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSOLIDATION SARL au capital de 95.000 € - SIRET. 492 957 797 00038 – APE 6920Z



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée AARTIST relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

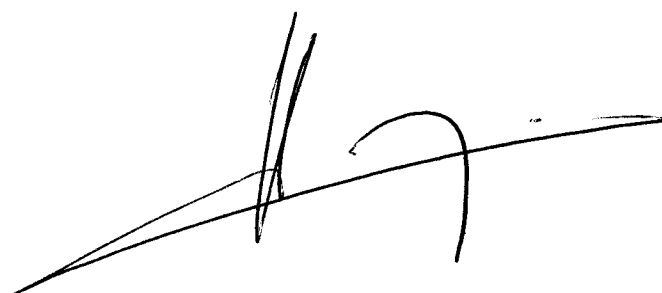
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 avril 2018

Extentis Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned above the printed name and title.

Jean Luc GUEDJ
Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	14 872	12 393	2 479	85 251
Capital souscrit et appelé, non versé	125 538		125 538	47 359
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	7 157			
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance			7 157	154 832
ACTIF CIRCULANT	147 567	12 393	135 173	287 442
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	147 567	12 393	135 173	287 442

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 945 805	-2 170 709
Subventions d'investissement	-28 957	224 905
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-1 964 762	-1 935 805
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
		13 757
PROVISIONS		13 757
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION	67	753
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	33 449	20 208
DETTES DIVERSES	8 435	64 261
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION	2 057 984	2 124 267
Produits constatés d'avance		
DETTES	2 099 935	2 209 489
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	135 173	287 442

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	14 867		14 867	542 082
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	14 867		14 867	542 082
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			13 757	4 529
Autres produits			1 905	234
PRODUITS D'EXPLOITATION			30 529	546 845
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes				
Impôts, taxes et versements assimilés			65 615	29 327
Salaires et traitements			399	8 405
Charges sociales			-21 695	100 507
DOTATIONS D'EXPLOITATION			-9 641	40 419
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			11 061	1 332
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			3	1 743
RESULTAT D'EXPLOITATION			45 742	181 732
OPERATIONS EN COMMUN			-15 213	365 113
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			29	342
PRODUITS FINANCIERS			29	342
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			13 700	14 075
Différences négatives de change			183	7
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			13 883	14 082
RESULTAT FINANCIER			-13 854	-13 740
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-29 067	351 373

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		266 210
PRODUITS EXCEPTIONNELS		266 210
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		284 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		284 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-17 790
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-109	734
Impôts sur les bénéfices		107 944
TOTAL DES PRODUITS	30 558	813 397
TOTAL DES CHARGES	59 515	588 492
BENEFICE OU PERTE	-28 957	224 905

REGLES ET METHODES COMPTABLES (Code de Commerce R. 123-180 et Plan comptable Général art.531-1§1)

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les engagements de retraites figurant au bilan sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013. La recommandation n°03-R-01 du CNC du 1er avril 2003 a été abrogée par la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2014.

La provision d'indemnités de départ en retraite est calculée, salarié par salarié, en tenant compte de l'actualisation des salaires, de la probabilité d'espérance de vie et de la présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Hypothèses retenues :

- taux d'actualisation de 2 %
- taux de croissance des salaires : de 1 à 2 % en fonction de l'âge
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de turnover : 2 à 10 % pour les salariés de moins de 54 ans et nul au-delà

AUTRES INFORMATIONS

· **Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi**

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a comptabilisé un CICE de 2 214 € en diminution des charges de personnel.

Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016, un certain nombre de dépenses permettant à la société d'améliorer sa compétitivité et de maintenir une situation financière forte.

· **Impôts sur les sociétés**

AArtist fait partie du périmètre fiscal dont la tête d'intégration fiscale est AL FIN. Les résultats fiscaux de la société sont fiscalement intégrés dans le résultat d'ensemble du groupe AL FIN. Les économies d'impôt résultant de cette intégration restent définitivement acquises à la société AL FIN. AArtist supporte et constate en comptabilité la seule charge d'impôt qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Compte Personnel de Formation (CPF)

A compter du 1er janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) va se substituer au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

Provisions et dépréciations

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	13 757		13 757	
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	13 757		13 757	
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations	1 332	11 061		12 393
DEPRECIATIONS	1 332	11 061		12 393
TOTAL GENERAL	15 089	11 061	13 757	12 393
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières		11 061	13 757	
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	14 872	14 872	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	841	841	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	7 257	7 257	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	5 734	5 734	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	111 705	111 705	
TOTAL GENERAL	140 410	140 410	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES

	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés	33 449	33 449		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées	8 435	8 435		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	2 057 966	2 057 966		
Dettes représentatives de titres empruntés	18	18		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 099 868	2 099 868		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé	111 705		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	81 963		
Autres dettes	2 057 966		

Compte	Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
40800000000	Fournisseurs - Factures non parvenu	3 600,00		3 600,00
40811000000	Fournisseurs - FNP Groupe FRA	29 849,29	19 780,29	10 069,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
		33 449,29	19 780,29	13 669,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000000	Personnel - Dettes prov. pour congé		5 895,39	-5 895,39
42840000000	Personnel - Dettes prov. pour parti		687,61	-687,61
42861000000	Personnel - Prov / Bonus ...		15 800,00	-15 800,00
43820000000	Organismes sociaux - Charges social		2 770,83	-2 770,83
43861000000	Organismes sociaux - Prov / Bonus ...		7 426,00	-7 426,00
43861100000	Taxe apprentissage		1 025,02	-1 025,02
43861200000	Formation Professionnelle		2 215,14	-2 215,14
43864000000	Organismes sociaux - Prov / RSP ...		209,26	-209,26
44860000000	Etat - Charges à payer ...	-5 734,00	1 337,00	-7 071,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES				
		-5 734,00	37 366,25	-43 100,25
TOTAL CHARGES A PAYER				
		27 715,29	57 146,54	-29 431,25

Variation des capitaux propres

Déclaration au 31/12/2017

Situation à l'ouverture de l'exercice

Solde

Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	-1 935 805
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	-1 935 805

Variations en cours d'exercice

En moins

En plus

Variations du capital	
Variations des primes liées au capital	
Variations des réserves	
Variations des subventions d'investissement	
Variations des provisions réglementées	
Autres variations	
Résultat de l'exercice	

28 957

SOLDE

28 957

Situation à la clôture de l'exercice

Solde

Capitaux propres avant répartition	-1 964 762
------------------------------------	------------

Affectation des résultats soumise
à approbation de l'AG

Déclaration au 31/12/2017

1 - Origine

Montant

Report à nouveau antérieur

Résultat de l'exercice

dont résultat courant après impôts :

Prélèvements sur les réserves

-1 945 804,74

-28 957,22

TOTAL

-1 974 761,96

2 - Affectations

Montant

Réserve légale

Réserve spéciale de plus-values à long terme

Autres réserves

Dividendes

Autres répartitions :

Report à nouveau

TOTAL

AARTIST
185 Avenue des Grésillons
92230 GENNEVILLIERS

Effectif moyen

Déclaration au 31/12/2017

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
néant		
TOTAL		

AARTIST
185 Avenue des Grésillons
92230 GENNEVILLIERS

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Déclaration au 31/12/2017

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
Al fin <i>Artiste de l'Image et du Son</i> sas		3 871 750	100,00 %

AARTIST
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 185, avenue des Grésillons – 92230 Gennevilliers
793 237 595 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 14 MAI 2018**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

L'associée unique décide d'affecter le résultat social de l'exercice, à savoir la perte de 28 957 euros de la manière suivante :

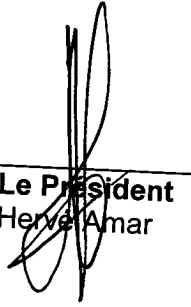
- en totalité au poste « Report à nouveau », soit.....- 28 957 euros

Compte tenu de cette affectation, le poste report à nouveau ressort à un montant de
- 1 974 762 euros et les capitaux propres de la Société ressortent à un montant de
- 1 964 762 euros.

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a pu être distribué au titre des trois derniers exercices

Certifié conforme,



Le Président
Hervé Amar